

CADRE RESERVE AU SERVICE

Date de réception de la demande : / / 2023

Numéro de l'Arrêté : 2023 -

Réception DICT : ☐ Oui ☐ Non

DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION 2023

Toute demande doit être déposée au moins 15 jours calendaires avant le début des travaux.

(Article 57 du règlement de voirie de la commune de Chinon)

DEMANDEUR Particulier ☐ Service public ☐ Entreprise ☐ Maître d'œuvre ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Courriel : _____ @ _____

N° Siret : _____

☐ Déclare sur l'honneur avoir déposé une demande préalable à des travaux auprès du service Urbanisme de la ville de Chinon le / /

INTITULE DE LA DEMANDE / TYPE DE TRAVAUX

Ex : Construction, ravalement, rénovation, déménagement...

LOCALISATION PRECISE DES TRAVAUX

Adresse : _____

☐ Hors agglomération ☐ En agglomération

DATES PRECISES DES TRAVAUX

Date : du / / 2023 au / / 2023

Horaires : de h à h ou ☐ journée complète

REGLEMENTATION SOUHAITEE

Contraintes de circulation :

☐ Circulation interdite ☐ Circulation alternée par panneaux ☐ par feux tricolores

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée

☐ Chaussée rétrécie largeur de voie maintenue : _____ m _____

☐ Vitesse limitée à : _____ Km/h

Itinéraire de déviation : _____

☐ Dérogation tonnage _____ t _____

☐ Détournement voie piétonne

Arrêt et stationnement :

☐ Interdiction de Stationner

Autres mesures : _____

PERMISSION DE VOIRIE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

☐ l'autorisation d'installer sur le domaine public un échafaudage, une palissade ou un dispositif de chantier de _____ mètres, au prix de 0.90 € le mètre linéaire ou m² si profondeur > à 1,50 m par jour ou au prix de 1.15 € le mètre linéaire ou m² si profondeur > à 1.50 m par semaine (7 jours), soit un montant de _____ €

☐ l'autorisation de déposer sur le domaine public des matériaux et produits divers sur une surface de _____ m², au prix de 1.50 € le m² par jour, soit un montant de _____ €

☐ la réservation du domaine public (3 emplacements maximum) pour le stationnement d'un véhicule de déménagement ou d'emménagement, au prix de 13.85 € par demi-journée ou 28.40 € par jour, soit un montant de _____ €

☐ l'occupation du domaine public (3 emplacements maximum) pour l'installation d'une benne à gravats, d'un engin ou d'un véhicule de chantier (léger ou lourd), au prix de 12.35 € par demi-journée ou 24.90 € par jour, soit un montant de _____ €

☐ l'occupation temporaire du domaine public (1 emplacement maximum dédié ou non au stationnement) pour le stationnement d'un véhicule pour petits travaux professionnels et dépannages, au prix de 3.30 € par demi-journée, 6.65 € par jour ou 18.70 € par semaine, soit un montant de _____ €

LA POSE, LE MAINTIEN OU LE RETRAIT DE LA SIGNALISATION SPECIFIQUE AU CHANTIER SONT EFFECTUES PAR :

Le demandeur ☐

Une entreprise spécialisée ou autre ☐

(si différent du demandeur, indiquer ci-dessous) ↗

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

☎ _____ ☎ _____

☎ _____

Courriel : _____ @ _____

Pièces jointes à la demande :

Afin d'en faciliter la compréhension et l'instruction, la demande d'arrêté est accompagnée des documents suivants :

- ☐ Notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
- ☐ Plan de situation
- ☐ Plan des travaux
- ☐ Schéma de signalisation
- ☐ Itinéraire de déviation
- ☐ _____

Le règlement effectif de ces droits de voirie (délibérations du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022 tarifs modifiés le 28 mars 2023) subordonne la délivrance de l'autorisation sollicitée par Arrêté de Police du Maire.

En cas de dépassement des délais prévus, je m'engage à en informer aussitôt le service de la Police Municipale Intercommunale.

Fait à _____ le _____ / _____ / 2023

Signature du demandeur